

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 8 avril 2009

Présents : Mme RENARD
MM. ANDRE - COURTIN - ROMERO – MORIAUX
Excusé : M. LEGNAME

Championnats de France, Trophées et Coupes de France Enregistrement des feuilles de marque

Coupe de France Cadets du 23 mars 2009

N° 115 à 120

NF1

25^{ème} journée 193 à 200

24^{ème} journée N° 187

NF2

24^{ème} journée N° 806 – 826

25^{ème} journée N° 841 à 843 – 845 – 847 – 848 – 851 à 858 – 860 – 861 – 863 à 866 – 868

NF3

20^{ème} journée N° 918 – 923 – 934 – 938

21^{ème} journée N° 961 à 968 – 970 – 971 – 974 – 976 à 980 – 982 à 987 – 990 à 1006 – 1008

NM1

27^{ème} journée N° 238

28^{ème} journée N° 244 à 252

NM2

24^{ème} journée N° 646 – 656 – 660

25^{ème} journée N° 673 à 700 sauf N° 673 – 677 – 680 – 682 – 686 – 693 – 694 – 698 – 700

NM3

20^{ème} journée N° 1373 – 377 – 1383 – 1396 – 1397 – 1400 – 1404 – 1408 – 1410 1414 – 1419 – 1437 – 1440

21^{ème} journée N° 1441 à 1512 sauf 1448 – 1451 – 1452 – 1458 – 1476 – 1478- 1485 – 1486 – 1488 – 1490 – 1491 – 1501 – 1504 – 1511

Cadets 1^{ère} division

groupe A

4^{ème} journée N° 324 à 331

5^{ème} journée N° 332 à 339 sauf 332 – 335 – 336 – 337

6^{ème} journée N° 343

Groupe B

2^{ème} journée N° 515

4^{ème} journée N° 524 à 531

5^{ème} journée N° 532 à 539 sauf 532 – 535

Cadets 2^{ème} division

Groupe A

4^{ème} journée N°348 à 636

5^{ème} journée N°364 à 379 sauf 374 – 376 – 378 – 379

Groupe B

4^{ème} journée N°548 à 563 sauf 548 – 563

5^{ème} journée N°564 à 579 sauf 575

Minimes Masculins

Groupe A

8^{ème} journée N°426 à 443 sauf 431 – 453 – 455

Groupe B

7^{ème} journée N°608 – 609 – 613

8^{ème} journée N°626 à 643 sauf 641

9^{ème} journée N°644 à 661 sauf 644 – 645 – 648 – 655 – 661

Dossiers Traités

Dossier 122 – EB Mirecourt

NM2 poule DN°446 du 10 janvier 2009

Pénalité financière de 100 € pour non participation effective de 2 joueurs de – 21 ans. Les arguments développés et la lecture du DVD montrent que le Marqueur a commis une erreur. La pénalité financière est annulée.

Dossier N°177 – ASC Denain Voltaire

NM2 N°669 du 28 mars 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM2 : un joueur de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°178 – Menton BC

NM3 N°1371 du 28 mars 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM3 : l'équipe était composée de 7 joueurs. Pénalité financière de 50 €.

Dossier N°181 – Joeuf Homécourt B.

NM3 N°1421 du 28 mars 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM3 : un joueur de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°182 – Mandelieu BC

NM3 N°1374 du 28 mars 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM3 : un joueur de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°185 – Orchies BC

NM2 N°697 du 4 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM2 : un joueur de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°186 – Martigues Sports

NM3 N°1442 du 4 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM3 : un joueur de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°187– Joeuf Homécourt

NM3 N°1493 du 4 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NM3 : l'équipe était composée de 7 joueurs.
Pénalité financière de 50 €.

Dossier N°188 – BC Maurepas

NF3 N°985 du 5 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NF3 : l'équipe était composée de 7 joueuses.
Pénalité financière de 50 €.

Dossier N°189 – Red Star Club Champigny

NF3 N°995 du 5 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NF3 : une joueuse de moins 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier N°183 – BC Leonard

La CFS a ouvert un dossier à l'encontre de BC Leonard pour non-respect de la règle de participation des joueuses de moins 21/23 ans.

Erreur de l'OTM, dossier classé sans suite.

Dossier N°191 – AB Chartres

NF3 N°987 du 5 avril 2009

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier à la NF3 : l'équipe était composée de 7 joueuses.
Pénalité financière de 50 €.

Dossier N°193 – St Jacques Sports Reims

LF N°162 du 8 avril 2009

Non-respect de l'article 3.5 des règlements sportifs de la LF.

8 joueuses inscrites sur la feuille de marque. Pénalité financière de 100 €.

Ouverture de dossier

Dossier 176 – Château Thierry BB

Minimes Masculins B poule E N°638 du 29 mars 2009

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de Minimes Masculins B poule E N°638 du 29 mars 2009, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe les joueurs :

PADANE M. - FLAMANT M - DIAKANVA D - MARTINET J - ARMAND V - LERONT H DIAKANVA G ont eu une participation effective.

Or le 28 mars 2009, ses joueurs ont participé à une rencontre de la Coupe de l'Aisne.

Les joueurs de la catégorie Minimes ne peuvent participer qu'à une rencontre par week-end et ne pouvaient donc être présents sur la feuille du 29 mars 2009.

Nous vous informons que nous ouvrons un dossier et vous demandons de nous faire parvenir vos remarques par retour afin que la Commission Fédérale Sportive puisse prendre une décision le mercredi **22 avril 2009 à 15h00.**

Dossier CSF 08/09 N°183 - BC LEONARD

NF3 poule E N°931 du 29 mars 2009

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NF3 poule E N°931 du 29 mars 2009, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe il n'y avait qu'une seule joueuse de moins 21/23 ans.

Or, les règles de participation des joueuses dans ce championnat obligent une participation effective de 2 joueuses de moins de 21/23 ans.

Votre association sportive a été sanctionnée une première fois d'une pénalité financière de 100 euros pour une non-application de cette règle.

Nous vous informons que nous ouvrons un dossier et vous demandons de nous faire parvenir vos remarques par retour afin que la Commission Fédérale Sportive puisse prendre une décision le mercredi **22 avril 2009 à 14h30.**

Demande d'autorisation de rencontre internationale

AL CALUIRE les 30/31 mai 2009

Suisse – Slovénie – Belgique – Luxembourg – République Tchèque – Espagne

SMUC les 13/14 juin 2009

Yougoslavie – Italie – Suisse – Algérie

EOSL ANGERS – 23 au 26 septembre 2009

MALABI TEL AVIV

US GRASSOIRE du 11 au 13 avril 2009

Suisse – Monténégro

ST GENIS OULLINS les 8/9 mai 2009

Allemagne

US PAU NORD EST du 10 au 12 avril 2009

Serbie – Irlande – Espagne